

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.04/16

Bruit induit par le trafic routier, quel est le plan du Conseil communal ?

M. Marc Ribeaud, PS

Comme si bien expliqué dans le message du crédit-cadre de Fr. 1'850'000.- pour l'assainissement du bruit routier entre 2016 et 2019, les tableaux des points 3 et 4 du message sont ainsi toujours d'actualité et répondent à la question posée.

Pour les revêtements phonoabsorbants, il est prévu de réaliser des contrôles par une entreprise spécialisée juste après la pose du revêtement et après cinq années de service, conformément aux exigences usuelles pour ce type de produit.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 2 mai 2016